

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 SEP. 2006

N° CP *4^e172-06*
Séance du - **8 SEP. 2006**

FONDS D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE
DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WITTELSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

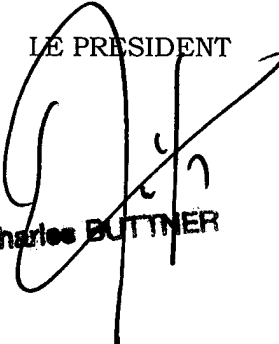
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/04, complétée par les délibérations N°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III – 3^e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général N°2005/I – 1/01 du 9 décembre 2005 adoptant le Budget Primitif 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde au Centre Socio-Culturel de Wittelsheim une subvention de 2000 € pour participation à ses activités « Gym Seniors » et « Atelier Mémoire ».
- ❖ Précise que ce montant sera prélevé sur le fonds d'action gérontologique chapitre 65, nature 6574, fonction 53.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **12 SEP. 2006**
Publication **15 SEP. 2006**
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions